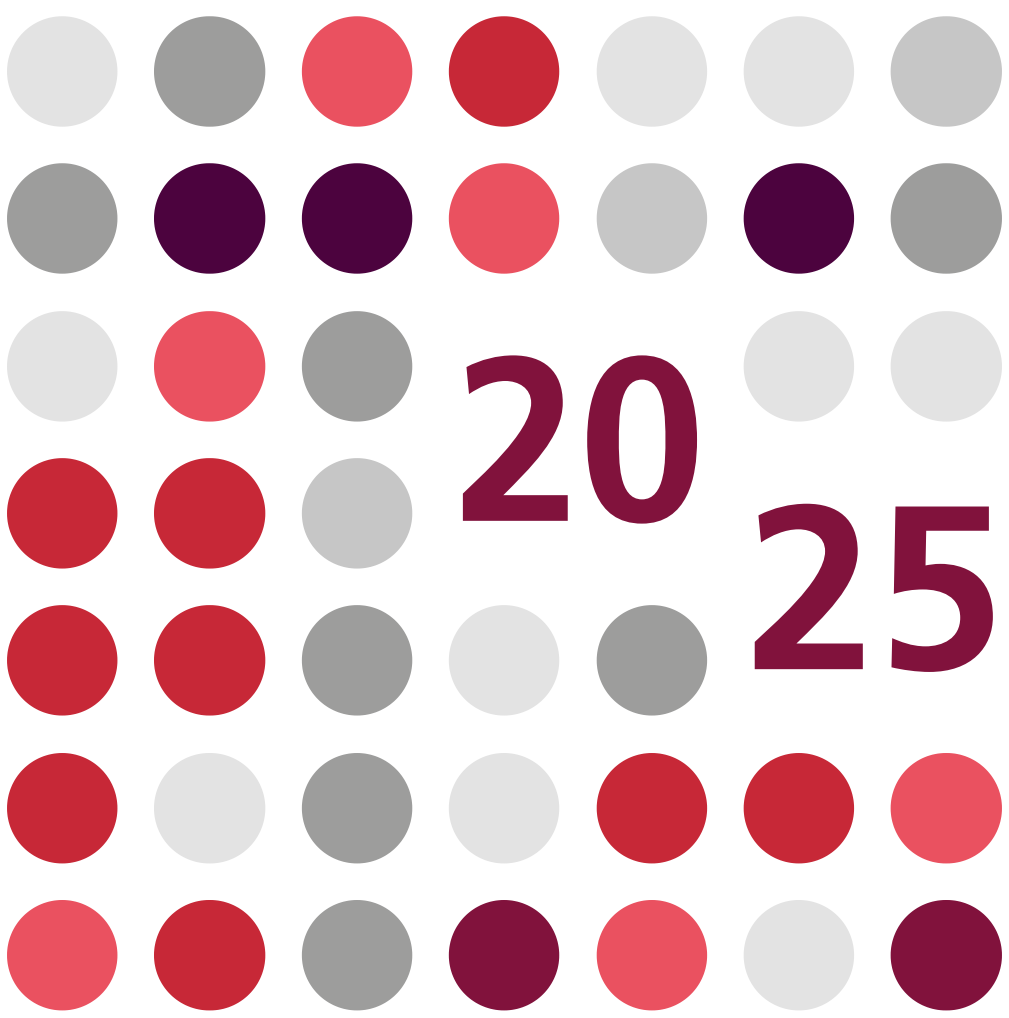




Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössische Kommission gegen Rassismus EKR
Commission fédérale contre le racisme CFR
Commissione federale contro il razzismo CFR
Cumissiuin federala cunter il racissem CFR

Rapport annuel



2025

L'année 2025 a marqué le 30^e anniversaire de la Commission fédérale contre le racisme (CFR). Depuis sa création en 1995, la CFR mène un combat constant et résolu contre la discrimination raciale, œuvrant ainsi à l'édification d'un vivre-ensemble plus respectueux. Son engagement repose sur des piliers essentiels : les droits fondamentaux et le principe de l'égalité de traitement consacrés par la Constitution, qui doivent guider notre société. Ces principes, non négociables et universels, rappellent que toute discrimination constitue une atteinte grave à la dignité humaine.

« Le racisme n'appartient pas au passé et ne s'effacera pas de lui-même »

Le 4 juin 2025, date retenue pour célébrer cet anniversaire, les membres de la commission et moi-même avons porté un regard à la fois fier et lucide sur le chemin parcouru, conscients de la responsabilité qui nous incombe. Car le racisme n'appartient pas au passé et ne s'effacera pas de lui-même. Profondément enraciné sous des formes structurelles, il opère aujourd'hui à bas bruit, mais n'en est pas moins réel. Dans un paysage politique de plus en plus polarisé, il est devenu le prisme qui empêche les débats de construire des accords. En parallèle, les crises qui ont marqué le monde et nos sociétés ces dernières années l'ont à la fois exacerbé et ont rendu sa présence plus manifeste. L'essor technologique a fait émerger quant à lui de nouvelles formes d'exclusion, à l'image de la discrimination algorithmique. Un avis de droit commandé en 2025 par la CFR et la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF) a montré que les dispositifs actuels présentent des limites face à ce phénomène et appellent une réponse adaptée.

« Dans cet esprit, nous avons lancé un manifeste pour une loi générale sur l'égalité de traitement, destinée à protéger l'ensemble de la population contre toute forme de discrimination »

Ces constats nous ont conduits, à l'occasion du 30^e anniversaire de la commission, à affirmer clairement la voie que nous entendons poursuivre dans la lutte contre les discriminations. Dans cet esprit, nous avons lancé un manifeste pour une loi générale sur l'égalité de traitement, destinée à protéger l'ensemble de la population contre toute forme de discrimination, dans tous les domaines. Au cœur de ce projet se tient la dignité humaine, fondement des droits humains, qui ne peut être préservée sans égalité de traitement ni respect du principe d'égalité. Sa défense est une responsabilité collective. Elle engage chacune et chacun d'entre nous, l'ensemble de la société, et ne relève pas uniquement de l'action des institutions publiques. C'est ensemble que nous pouvons œuvrer à une société respectueuse, égalitaire et juste, dans laquelle la discrimination n'a pas sa place.

Ursula Schneider Schüttel

Présidente de la Commission fédérale contre le racisme



Janvier

Organisation d'un café scientifique à l'Université de Fribourg sur le thème Polarisation – Comment sortir nos idées des guerres de tranchées ?
[Tangram 48](#)

Février

Publication d'une brochure de sensibilisation destinée aux médias sur le traitement médiatique des groupes particulièrement exposés à la discrimination.
[Informations à l'intention des médias](#)

Mars

Communication des événements organisés par les cantons dans le cadre de la Semaine contre le racisme sur le site Internet de la CFR et les réseaux sociaux, avec publication de messages de tous les membres de la commission.

Avril

Participation à la conférence et table ronde « Au-delà du virtuel : réseaux sociaux et racisme » organisée par le Bureau égalité et diversité de l'UniNE et le nccr-on the move.

Participation à « Agir face au racisme: un vrai défi » organisé par ICAM L'Olivier à Genève.

Publication du 17^e rapport suprarégional sur la discrimination raciale en Suisse, avec 1211 cas signalés, soit une hausse de presque 40 % par rapport à l'année précédente. La majorité des incidents concerne l'éducation, le travail et l'espace public, principalement sous forme de xénophobie et de racisme anti-Noirs.
[Communiqué de presse](#)
[Monitoring national](#)

Mai

Publication d'une prise de position reconnaissant les persécutions systématiques et racistes subies par les Yéniches et les Manouches/Sintés.
[Prise de position](#)

Juin

Publication de l'étude ***La protection contre la discrimination raciale en droit privé*** qui examine les lacunes du droit civil suisse en matière de protection contre la discrimination raciale entre particuliers.

Publication d'un ***rapport de synthèse*** sur la protection contre la discrimination raciale en droit civil en Europe, en collaboration avec l'Institut suisse de droit comparé (ISDC).

Célébration du 30^e anniversaire de la CFR le 4 juin, sous le slogan « Célébrons, comprenons, avançons », avec lancement d'un ***manifeste*** en faveur d'une loi générale sur l'égalité de traitement.

Juillet

Publication dans *Le Temps* d'une interview croisée de Georg Kreis, Martine Brunschwig Graf et Ursula Schneider Schüttel, qui se sont succédé à la présidence de la CFR depuis sa création.
[Article](#)

Août

30 ans – anniversaire officiel de la Commission fédérale contre le racisme, crée le 23 août 1995

Septembre

Participation à la discussion de groupe sur l'avenir de l'éducation aux droits humains en Suisse, organisée par l'Institut de didactique des sciences sociales.

Adoption d'une prise de position qui souligne l'existence d'un racisme systémique au sein des forces de l'ordre et appelle à des mesures concrètes pour y mettre fin et garantir le respect des droits fondamentaux. Cette prise de position fait suite à des propos racistes et discriminatoires diffusés dans un groupe WhatsApp interne à la police lausannoise.
[Prise de position](#)

Rencontre de la commission avec le Professeur Florent Thouvenin pour la présentation de l'étude sur les discriminations algorithmiques

Participation au colloque « Que peut et doit faire la recherche sur les migrations ? », 30^e anniversaire du SFM, Université de Neuchâtel.

Points forts 2025

Manifeste pour une loi générale sur l'égalité de traitement en Suisse

À l'occasion de son trentième anniversaire, célébré le 4 juin 2025, la Commission fédérale contre le racisme a lancé un manifeste appelant à l'adoption d'une loi-cadre générale sur l'égalité de traitement en Suisse. La CFR constate que la protection juridique actuelle contre les discriminations, en particulier la discrimination raciale, demeure insuffisante et fragmentée. En 2024, 17 % de la population déclarait avoir été victime de discrimination raciale au cours des cinq années précédentes, alors que les instruments juridiques existants ne permettent pas de lutter efficacement contre les discriminations structurelles.

Ce constat est renforcé par deux études juridiques publiées par la CFR. La première, réalisée par l'Institut suisse de droit comparé, analyse les dispositifs de lutte contre la discrimination raciale dans plusieurs pays européens et souligne le retard de la Suisse au regard des standards européens. La seconde, centrée sur le contexte national, identifie d'importantes lacunes dans le droit civil, notamment en matière d'emploi et de logement, et propose des solutions concrètes d'amélioration. Le manifeste dénonce par ailleurs une hiérarchisation juridique des discriminations incompatible avec le principe d'égalité et l'universalité des droits humains. Il rappelle que les discriminations peuvent toucher toute personne et qu'elles fragilisent la cohésion sociale, la confiance dans les institutions ainsi que la participation à la vie sociale, tout en générant des coûts économiques et sociaux importants.

Par ce manifeste, la CFR appelle à la création d'un cadre légal cohérent, garantissant une protection égale et effective contre toutes les formes de discrimination en Suisse.

Discrimination algorithmique

En 2024, la CFR, en collaboration avec la Commission fédérale pour les questions féminines, a commandité une étude juridique réalisée par la Pre Nadjia Braun Binder (Université de Bâle) et le Pr Florent Thouvenin (Université de Zurich) sur les risques de discrimination raciale et de discrimination fondée sur le genre dans les systèmes algorithmiques, notamment utilisés dans des domaines sensibles tels que l'emploi, l'octroi de crédits, les prestations sociales ou la reconnaissance biométrique. L'étude a montré que l'intelligence artificielle peut reproduire et renforcer des inégalités sociales existantes, mettant en évidence le potentiel discriminatoire de ces technologies.

Les résultats de cette étude ont été présentés lors d'une conférence en novembre 2025, ouverte par la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider. La conférence a permis aux commissions de formuler des recommandations concrètes à l'intention du monde politique, des administrations et des milieux économiques pour promouvoir une IA non discriminatoire, renforcer la protection contre les discriminations et encourager la recherche et l'éducation sur ces enjeux. Cette initiative témoigne de la volonté de la CFR de faire de la protection contre la discrimination algorithmique une priorité de la politique et de l'administration suisses, en préparation notamment du sommet mondial sur l'IA que la Suisse accueillera probablement en 2027.

Novembre

Publication du numéro 49 de Tangram, ***Racisme – une atteinte à la dignité***, qui met en lumière le rôle de la dignité humaine dans la lutte contre le racisme. À travers des analyses juridiques, éthiques et religieuses, ce numéro montre comment le respect de la dignité renforce l'égalité et la justice.

Organisation d'une conférence nationale à Berne, en collaboration avec la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF), sur la responsabilité politique dans la lutte contre la discrimination algorithmique, notamment en matière de racisme et d'égalité de genre.

Publication d'une étude conjointe de la CFQF et de la CFR sur ***la protection contre les discriminations algorithmiques***, accompagnée de recommandations à l'attention du monde politique, des administrations et des milieux économiques.

Présentation sur le racisme structurel et le rôle de la CFR lors de la conférence organisée par l'Association HADAR, réseau professionnel de personnes d'ascendance africaine à Genève.

Participation à l'événement de l'Institut des sciences politiques de l'Université de Lausanne sur le développement de matériel pédagogique sur le passé colonial et esclavagiste de la Suisse, en lien avec une série documentaire de la RTS.

Octobre

Participation à la journée de travail sur la mise en œuvre de la Convention sur l'IA du Conseil de l'Europe, signée par la Suisse, dans le droit national, avec des experts de la politique, de l'administration, de la science, de l'économie et de la société civile, ainsi que des membres du Conseil national et du Conseil des États.

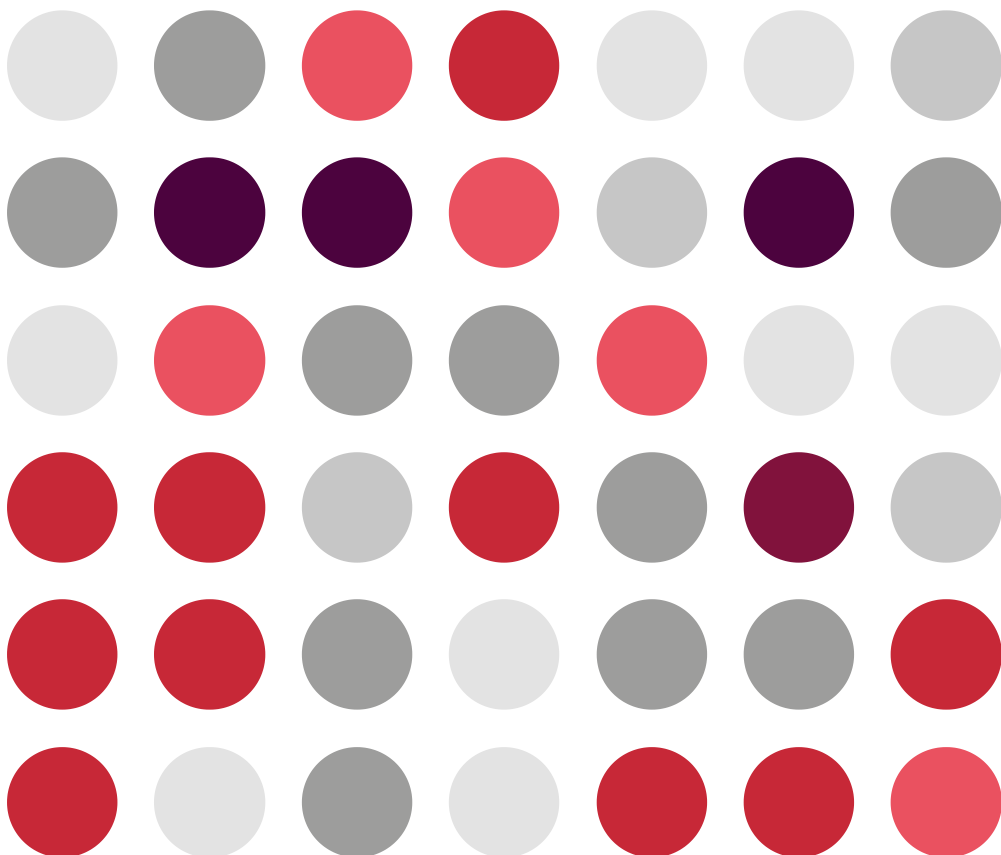
Participation à la présentation et à l'exercice participatif « Discours de haine et racisme en ligne » dans le module d'approfondissement « Le travail social à l'épreuve du numérique : dynamiques, enjeux, perspectives », organisé par la Haute école de travail social Fribourg.

Présentation et participation au module « Exclusion, racisme et extrémisme de droite : lutte contre le racisme – Fondements juridiques I et II », organisé par l'Institut pour le développement socioculturel de la Haute école de Lucerne.

Présentation du manifeste et participation à l'événement de réseautage « Protection contre la discrimination 2025 : comment intégrer et rendre visible la protection contre la discrimination dans différents domaines et sphères de vie ? », organisé par ggfgon - Gemeinsam gegen Gewalt und Rassismus.

Budget 2025

Le crédit ordinaire de la CFR s'est élevé à 227 900 francs.



Présidence

- Ursula Schneider Schüttel, présidente
- Nora Refaeil, vice-présidente
- Samson Yemane, vice-président

Membres de la commission

- Elisabeth Ambühl-Christen
- Flavia Fossati
- Hilmi Gashi
- Amira Hafner-Al Jabaji
- Stefan Heinichen
- Martin Hirzel
- Isabella Huser
- Jonathan Kreutner
- Blaise Matthey
- Florence Michel
- Sylvain Savolainen
- Kathrin Schweizer

Départ de la commission

- Frédéric Favre

Membres du secrétariat

- Alma Wiecken, responsable du secrétariat de la CFR (80 %)
- Giulia Reimann, collaboratrice scientifique, responsable suppléante du secrétariat de la CFR (80 %)
- Sylvie Jacquat, collaboratrice scientifique Communication (jusqu'en avril, 60 %)
- Idil Abdulle collaboratrice scientifique (à partir d'avril, 80 %)
- Alice Cavadini, collaboratrice scientifique (à partir décembre, 60 %)
- Iwan Schädeli, assistant (60 %)

Stagiaires, apprentie et civilistes

- Pierre Monteiro, juriste stagiaire (jusqu'en octobre, 80 %)
- Eduard Gashi, apprenti employé de commerce (jusqu'en juillet, 100 %)
- Linus Bürgi, Sorie Denis, Brumand Mukadem, Amirthalingam Shathanan, Bollmann Elia (civilistes, 100 %)

